

Compte rendu du Conseil Municipal du 26 octobre 2018 valant procès-verbal

<u>Présents</u>: Michel BRUNET, Yves BERNARD, Christian PERRIN, Eric DARBON, Marie-Claire DOUAY, Christine FAVIER, Jean Yves BOUILLOUX, Christelle BERTOLOTTI, Noël MALLINJOUD, Gérard SELLIER

<u>Excusés</u>: Françoise PIRAT (pouvoir donné à Michel BRUNET), Séverine AUBRY-CAPOULADE (pouvoir donné à Christian PERRIN), Sébastien MANSION BERJON (pouvoir donné à Yves BERNARD)

Absents: Gilles PEISSON, Corinne LE DAULT GERAT

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire et les conseils municipaux souhaitent adresser un message de soutien et leurs pensées aux sinistrés de l'Aude.

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne M. Eric DARBON, comme secrétaire de séance.

Approbation du Procès-verbal faisant office de Compte rendu du conseil municipal du 21 septembre 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du conseil municipal du 21 septembre 2018

3. Extension des compétences facultatives et modification des statuts de la Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg en Bresse

Monsieur le Maire informe que la communauté d'agglomération a approuvé l'extension de ses compétences et la modification de ses statuts en sa séance du 17/09/2018.

Ainsi, il est proposé que la compétence eau potable soit intégrée dans les compétences obligatoires de la communauté d'agglomération en même temps que la compétence assainissement soit au 1^{er} janvier 2019.

D'autre part, la compétence eau pluviale est inscrite dans les statuts en compétence optionnelle en 2019 et devient obligatoire en 2020. Il convient que la CA3B inscrive dans ses statuts, en compétence facultative, la gestion des eaux pluviales urbaines pour pouvoir exercer cette compétence parallèlement à celle de l'assainissement dès 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé l'extension des compétences et la modification des statuts de la CA 3B.

4. Approbation du rapport de la CLECT relatif à l'évaluation des charges liées au transfert de la compétence GEMAPI/Hors GEMAPI et fixation des attributions de compensation définitives 2018

Monsieur le Maire fait part du rapport de la CLECT concernant l'évaluation des charges liées au transfert de la compétence GEMAPI et Hors GEMAPI. Il indique que ce rapport est consultable en Mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, à adopté le rapport de la CLECT.

5. Convention de servitudes applicable aux ouvrages de distribution publique du gaz

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que GrDF souhaite procéder à des travaux d'extension du réseau de gaz pour raccorder la parcelle en cours de construction par Ain Habitat au champ de la Jeanne.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la convention de servitude et a autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention avec GRDF.

6. Fusion des syndicats intercommunaux d'eau potable Basse Reyssouze et Saône Veyle

Monsieur le Maire informe que Monsieur le Préfet, par courrier en date du 26 septembre 2018, a adressé à la commune un arrêté fixant le projet de périmètre d'un nouveau syndicat résultant de la fusion des syndicats intercommunaux d'eau potable Basse Reyssouze et Saône Veyle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la fusion des syndicats, le projet de périmètre et le projet de statuts du futur syndicat.

7. Demande de subvention pour participation aux frais pour fourniture scolaire de l'EPLEFPA

Monsieur le Maire présente la demande de l'EPLEFPA qui demande une subvention pour la participation aux frais pour fourniture scolaire pour un étudiant domicilié sur la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a accordé une subvention à l'EPLEFPA pour la participation aux frais pour fourniture scolaire.

8. Autorisation au Maire pour déposer un permis de démolir

Monsieur le Maire indique qu'il conviendrait de procéder à la démolition partielle du bâtiment 36 grande rue afin de garantir la sécurité publique. Dans le cadre de cette démolition, il conviendrait de faire appel à un bureau d'étude pour réaliser l'étude de faisabilité et ensuite de consulter les entreprises de démolition.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire, à déposer un permis de démolir pour le bâtiment situé au 36 grande rue, et à consulter les entreprises pour les travaux et à réaliser toutes les opérations nécessaires à la démolition.

9. Demande du Tennis Club pour s'installer sur le marché du dimanche 28/10

Monsieur le Maire fait part de la demande du Tennis Club pour s'installer sur le marché du dimanche 28 octobre afin de tenir la buvette du marché et d'y vendre des escargots.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé le tennis à s'installer sur le marché du dimanche 28 octobre.

10. Buvette du marché - autorisation des associations à s'installer sur le marché

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 20 juillet, le conseil municipal avait été informé de la tenue d'une buvette du marché par les associations jusqu'à la fin de l'année 2018. Il conviendrait de donner une autorisation globale à ces associations pour s'installer sur le marché selon le planning établi.

Madame Christine FAVIER demande si toutes les associations sont bien en règle pour leur autorisation de buvette.

Monsieur le Maire confirme qu'une autorisation de buvette est délivrée à chaque association dans le respect des 5 autorisations annuelles.

D'autre part, Monsieur le Maire indique qu'il conviendrait de proposer aux associations si elles souhaitent tenir une buvette pour l'année 2019. Il précise que l'union commerciale sera prioritaire dans le choix des dates.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé les associations à s'installer sur le marché dans le cadre de la buvette du marché.

11. Demande de mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes pour l'AG de la COOP Bresse Mâconnais

Monsieur le Maire fait part de la demande de la COOP Bresse Mâconnais pour avoir gracieusement la salle des fêtes pour leur Assemblée Générale du 27 novembre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes à la COOP Bresse Mâconnais compte tenu que ce rassemblement peut avoir des retombées économiques sur le commerce local.

12. Fixation des prix de vente des terrains du champ de la Jeanne « rue du Fayolet »

Monsieur le Maire indique qu'il conviendrait de fixer les prix de vente des terrains des 12 lots que la commune pourrait aménager et commercialiser au Champ de la Jeanne « rue du Fayolet ».

Il indique qu'au regard du coût des travaux déjà engagé et ceux encore à engager pour finaliser la viabilisation des terrains. Les prix de vente pourraient être les suivants :

		Daisson to LIT
	surface	Prix vente HT
Lot 1	675	30 375 €
Lot 2	675	30 375 €
Lot 3	891	37 422 €
Lot 4	614	27 630 €
Lot 5	689	31 005 €
Lot 6	652	29 340 €
Lot 7	668	30 060 €
Lot 8	730	32 850 €
Lot 9	848	35 616 €
Lot 10	659	29 655 €
Lot 11	882	37 044 €
Lot 12	803	33 726 €

Ces tarifs incluent les frais de commercialisation.

D'autre part, Monsieur le Maire, indique qu'il sera nécessaire de modifier l'orientation d'aménagement programmée du champ de la jeanne existante afin de prendre en compte les nouvelles zones de logements individuels et collectifs.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les prix de vente, autorise Monsieur le Maire à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire, et l'autorise à lancer la consultation des bureaux d'étude, et des marchés de travaux.

13. Avenant au bail de location de la Gendarmerie

Suite aux travaux de rénovation énergétique réalisé par la commune, le bail a été réévalué par le service des domaines à un montant de 45 855.61 € à partir du 14/12/2017 (date de réception des travaux) et de 47 100.80 € à compter du 01/02/2018 selon l'actualisation prévu au bail.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a validé l'avenant au bail de la gendarmerie et a autorisé Monsieur le Maire à signer le bail.

14. Acquisition du matériel de la Trivicourtoise

Monsieur le Maire présente le courrier du mandataire judiciaire de la Trivicourtoise concernant l'inventaire de son matériel. Il demande si la commune est intéressée par l'acquisition de ce matériel.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à négocier l'acquisition de ce matériel à hauteur de 4 000 €.

15. Actualisation de la voirie communale

Monsieur le Maire propose de rajouter ce point à l'ordre du jour. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte.

Il indique que suite à la rétrocession de la voirie d'Intermarché, il est nécessaire d'intégrer cette voirie dans le tableau de classement des voies communales. Cette voie pourrait être nommée « rue des Platières ».

Le nouveau linéaire de voie communale est de 37 043 m au lieu de 36 823 m.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer la voie rétrocédée par Intermarché « rue des Platières », et de l'intégrer dans le tableau de classement des voies communales.

16. Cimetière – entretien des tombes des soldats morts pour la France

Monsieur le Maire propose de rajouter ce point à l'ordre du jour. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte.

Monsieur le Maire indique que les concessions des soldats morts pour la France lors de la 1ere Guerre Mondiale sont échues et que la commune pourrait décider de prendre en charge l'entretien de ces tombes afin d'honorer leur mémoire.

D'autre part, dans le cadre de ce centenaire, Monsieur le Maire propose que les tombes des soldats du cimetière soient pavoisées d'un drapeau tricolore et qu'une gerbe soit déposé sur leur tombe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la prise en charge par la commune de l'entretien des tombes des soldats morts pour la France.

Questions diverses

- Monsieur le Maire fait lecture du courrier de remerciement du comité des fêtes
- Monsieur le Maire présente la demande du comité des fêtes concernant les emplacements pour le marché du Père Noël. Il sera proposé un RDV à M. Jean Pierre VELON pour fixer les emplacements.
- Courrier de remerciement du département pour le FSL
- SCOT du syndicat mixte Bresse Val de Saône la commune est informée de la prescription du SCOT Bresse Val de Saône et souhaite être consultée pendant toute la durée de la procédure.
- L'assemblée est informée du changement de date du conseil municipal de décembre, qui aura lieu le **21/12**
- Monsieur le Maire informe que la modification n°2 du PLU est engagée par l'arrêté du Maire du 25/10/2018 et que l'enquête publique se déroulera du 20 novembre 2018 à 9h00 jusqu'au 7 décembre 2018 à 12h00.

Séance levée à 23h00